

DÉLIBÉRATION n° 2025-028 de la séance du 13/11/2025

OBJET : Convention d'adhésion à l'offre de service de santé au travail

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Pont-Château, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 16 Nombre de voix : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Nicolas CRIAUD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Emmanuel TERRIEN, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Frédéric MILLET, Jean-Louis MOGAN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Carole FEUNTEN-GRELAUD.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Emmanuel RIVERY a donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
Mme Lydie MAHÉ a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,
M. Philippe BABONNEAU a donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
M. Claude CAUDAL a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER,
Mme Claire HUGUES a donné pouvoir à M. Rodolphe AMAILLAND,
Mme Christelle BRAUD a donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
M. Driss SAÏD a donné pouvoir à Mme Carole FEUNTEN-GRELAUD,
M. Pascal PRAS a donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
Mme Pascale BRIAND a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
Mme Aïcha BASSAL a donné pouvoir à M. Yvon LERAT.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Xavier BONNET, Edith MARGUIN, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire,
M. Jérémie TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'emploi et transition des organisations,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée, Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée, Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Bernard LEBEAU a été désigné secrétaire de séance.

Convention d'adhésion à l'offre de service de santé au travail

EXPOSÉ

Les conventions actuelles d'adhésion à la médecine de prévention arrivent à échéance le 31 décembre 2025. Leur renouvellement offre une opportunité : affirmer une politique de santé au travail ambitieuse, en cohérence avec les actions conduites durant le mandat et en réponse aux enjeux d'attractivité et de performance durable des collectivités.

L'orientation retenue est claire : développer une approche globale et transversale de la santé au travail, qui place les collectivités au cœur du dispositif et privilégie la prévention primaire. Cette évolution traduit un changement de regard, en passant d'un modèle centré sur l'individuel et le curatif à une démarche collective, pluridisciplinaire et préventive. La nouvelle convention vient structurer cette ambition.

Les principales évolutions portent sur plusieurs points :

- **Un nouvel intitulé de la convention**, désormais convention d'adhésion au service de santé au travail, qui reflète l'élargissement du périmètre d'intervention ;
- **Une offre de service élargie**, intégrant l'ensemble des expertises mobilisées en santé au travail : interventions pluridisciplinaires, actions collectives de prévention, sensibilisation et suivi individuel des agents ;
- **Des engagements réciproques formalisés** entre le centre de gestion et les collectivités, précisant les responsabilités de chacun dans la mise en œuvre des actions de prévention, l'organisation des visites médicales et le suivi des agents ;
- **Une durée de convention portée à quatre ans**, afin de concilier stabilité du partenariat et possibilité d'ajustement régulier de l'offre et des modalités d'intervention ;

Cette convention marque une nouvelle étape dans la politique de santé au travail du Centre de gestion et réaffirme son rôle d'appui auprès des collectivités pour la prévention et l'amélioration des conditions de travail.

DÉLIBÉRÉ

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L452-47 ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28 ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 14 et suivants ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 26 voix pour :

- **Approuve** la nouvelle convention d'adhésion au service de santé au travail ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Philip SQUELARD